M-480 A

16 mai 2005

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Jean-Louis Fazio et Roman Juon, renvoyée en commission le 13 novembre 2004, intitulée: «Remplaçons la verrue de la place de Cornavin».

Rapporteur: M. Olivier Norer.

Cette motion a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal le 13 novembre 2004. Cette dernière, réunie sous la présidence de M. Patrice Reynaud, a débattu de cet objet lors d'une unique séance, le 3 mai 2005. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions pour son travail essentiel.

Rappel de la motion

Considérant:

– l'intérêt porté par nos autorités depuis quelques années pour l'aménagement de l'espace urbain en ville de Genève;
– les efforts consentis par la Ville de Genève pour le réaménagement de la place de Cornavin;
– les nouvelles trémies d'accès du parking et de la galerie marchande sur les nouveaux arrêts de tram de la place de Cornavin,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entamer des négociations avec la société Parking Place Cornavin SA afin de remplacer le couvert des escalators (ceux menant de la galerie marchande aux arrêts de bus), pour créer un tout cohérent avec l'ensemble de la place.

Séance du 3 mai 2005

Audition des motionnaires, représentés par M. Jean-Louis Fazio

Selon le motionnaire, il y a peu de chose à dire sur la verrière de la place de Cornavin. Il mentionne que la sortie de la galerie marchande est la seule à ne pas avoir été rénovée, car elle appartient à la société Parking Place Cornavin SA. Il ajoute que les commerçants n'ont pas voulu s'engager financièrement, ce qui est scandaleux. Il pense que le mieux serait que cette société prenne à sa charge cette rénovation, d'autant plus que la Ville va vraisemblablement augmenter sa participation dans ladite société.

Questions et commentaires

Un commissaire libéral pense qu'il faudrait en effet faire quelque chose. Il mentionne toutefois qu'il serait bon de laisser le Conseil administratif régler cette question. Il approuvera donc cette motion.

Un commissaire Vert demande de quand date cette verrière.

M. Fazio répond qu'elle a été construite dans les années 1980.

Un commissaire libéral mentionne qu'elle date exactement du 22 novembre 1979.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) déclare partager cette préoccupation, d'autant plus que cette verrière nuit au transfert des piétons. Il ajoute que la sortie du parking, à la hauteur des trams, devrait également être améliorée. Il propose en l'occurrence d'ajouter une invite à cet égard.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre partage ces soucis en signalant que la fréquentation de ce lieu est évidemment très importante.

Un commissaire radical rappelle alors que cette situation a été imposée par l'implantation des voies de tram et que les données ont été calculées sur une base erronée. Il rejoint l'avis de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), notamment au vu des dangers qui existent à la sortie du parking. Il comprend, en outre, les exploitants de la galerie, qui n'ont pas envie de subir les inconvénients des travaux pour cette verrière tout en les payant, alors que cette situation leur a été imposée. Il pense que la responsabilité revient en large partie aux ingénieurs du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement qui ont fait, comme à leur habitude, des choix technocratiques en se moquant des utilisateurs. Il ne croit donc pas que ce soit à la Ville de payer l'ensemble de ces dégâts. Il ajoute que la société du parking est aussi victime que la Ville dans cette opération.

Un commissaire libéral pense qu'il ne faut pas rendre cette motion plus compliquée, bien qu'il comprenne l'opinion des représentants de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et du groupe radical.

Un commissaire socialiste se rappelle que la sortie du parking devrait être prolongée avec la création du tram allant sur Meyrin. Il rejoint l'avis du commissaire libéral et il proposerait, si cette prolongation n'était pas faite, que la commission rédige une motion.

Un commissaire radical répond qu'il n'y a pas de liens entre le tram Cornavin-Meyrin-CERN et la sortie du parking, d'autant plus que les aiguillages sont déjà posés.

Un commissaire socialiste répète que la trémie devait être prolongée jusque devant l'Ecole des arts décoratifs.

Un commissaire libéral demande où devrait se faire le croisement.

Un commissaire radical répond que c'est devant l'Hôtel Cornavin. Il ajoute ne pas être sûr que la sortie du parking puisse se faire devant l'Ecole des arts décoratifs.

M. Fazio intervient et déclare avoir appris que la Ville avait déposé une demande d'autorisation pour le déplacement de la trémie.

Un commissaire Vert rappelle, en outre, que le sous-sol a déjà été travaillé pour permettre cette sortie.

Discussion et votes

Un commissaire de l'Union démocratique du centre mentionne ensuite que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement est effectivement concerné par cette verrière. Il propose donc de modifier la motion en disant: «avec les partenaires concernés», plutôt que «avec la société Parking Place Cornavin SA».

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se rallie à cette motion au vu de ces dernières informations.

Un commissaire libéral déclare qu'il restera attentif à cette question. Il modifierait la proposition d'amendement en disant: «avec les partenaires publics et privés concernés».

Mis au vote, l'amendement «avec les partenaires publics et privés concernés» est accepté à l'unanimité des partis présents (2 L, 1 R, 1 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 2 UDC).

La motion M-480 ainsi amendée est également votée à l'unanimité des partis présents (2 L, 1 R, 1 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 2 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entamer des négociations avec les partenaires publics et privés concernés afin de remplacer le couvert des escalators (ceux menant de la galerie marchande aux arrêts de bus), pour créer un tout cohérent avec l'ensemble de la place.